



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 24 septembre 2019

Relevé de décisions

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 23 septembre 2019 et le 24 septembre 2019.

14 membres sur 16 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Paul **MERLIOT**, Christian **LEMASSON**, Martial **BELLON**, Jean-Louis **BORG**, Jean-Marc **JEHANNO**, Christian **DEVOS**, Christophe **LE BOUILLE**, Louis **BORDONNEAU**, Philippe **LENAME**, Nicolas **RAIMBAULT**, José **RUIZ**, Michel **GOBILLOT**, Jesse **DELHOMME** (représentant M. SY).

Sujet n°1 : Mise œuvre des conditions de participation des joueurs titulaires d'une convention de formation et des joueurs de l'équipe réserve aux compétitions professionnelles (article 133).

Les clubs avaient jusqu'au 15 septembre pour fournir leur liste de joueurs conformément à l'article 133 des règlements de la LNB. Néanmoins au 23 septembre 2019, seuls 4 clubs ont respecté cette obligation calendaire.

Par dérogation et s'agissant de la première saison d'application du dispositif, il est proposé au Comité Directeur que les clubs puissent fournir leur liste jusqu'au 30 septembre 2019. Si cette proposition est acceptée, une relance sera faite à l'ensemble des clubs d'ici au 30 septembre 2019.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Prorogation de la période de dépôt des listes au 30 septembre 2019
- Refus de la prorogation de la période de dépôt des listes au 30 septembre 2019
- Abstention

Nombre de votants : 14

Résultats des votes :

- Prorogation de la période de dépôt des listes au 30 septembre 2019 : 14 voix
- Refus de la prorogation de la période de dépôt des listes au 30 septembre 2019 : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Il est donc décidé de proroger la période de dépôt des listes au 30 septembre 2019.

Sujet n°2 : Création d'une Commission électorale pour l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019.

Afin de procéder à l'élection du représentant PRO B au Comité Directeur dans les meilleures conditions lors de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019, il est proposé aux membres de constituer une Commission électorale. Cette commission électorale serait constituée des personnes suivantes :

**Gwenhâel SANPER (juriste LNH) - Présidente
Fabien MANEUF (UCPB) - Assesseur
Jesse DELHOMME (SNB) - Assesseur**

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation de la Commission électorale**
- Refus de l'approbation de la Commission électorale**
- Abstention**

Nombre de votants : 14

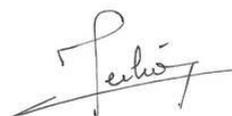
Résultats des votes :

- Approbation de la Commission électorale : 14 voix**
- Refus de l'approbation de la Commission électorale : 0 voix**
- Abstention : 0 voix**

Il est donc décidé de créer une Commission électorale pour l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019, constituée des 3 membres ci-avant exposés.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**